

AUTORISATION DE POSE D'ENSEIGNE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1: DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLATION D'ENSEIGNE

déposée le : 29/04/2024

par: MATMUT

demeurant à : 66 rue de Sotteville - 76030 Rouen Cedex 1

pour : Remplacement d'enseignes

sur un terrain sis : 102 rue Louis Pasteur à Mont-Saint-Aignan

CADRE 2 : AUTORISATION POUR INSTALLATION D'ENSEIGNE

AP 076 451 24 0001

2024.1159

LE MAIRE

Vu la loi n°217 du 12 Avril 1943 relative à la publicité par panneaux réclame, par affiches et aux enseignes, notamment le chapitre 2 ;

Vu la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes ;

Vu le règlement local de publicité intercommunal adopté le 15/04/2024 ; Vu la demande produite pour le remplacement d'enseignes (cadre 1) ;

ARRÊTI

Article 1: le remplacement d'enseignes est autorisé pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 : les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : madame la directrice générale des services et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

fait à Mont-Saint-Aignan, le 18/06/2024 pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP

adjoint au maire chargé de l'urbanisme

et du patrimoine

